

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.06/08

Cartes journalières Commune

M. Didier Nicoulin, CS•POP

Comme le Conseil communal avait déjà eu l'occasion de l'indiquer suite à une question écrite sur le même sujet en 2005, il tire un bilan très positif des Cartes journalières Commune qui sont passées de 10 à 13 unités.

Depuis 2005, plusieurs mesures ont été prises afin d'améliorer la qualité des prestations proposées qui constituent un véritable service public en faveur de la promotion des transports publics : adaptation du logiciel, conçu spécialement, afin de faciliter la gestion des cartes et réduire le temps de travail; mise sur internet, deux fois par semaine, de l'état des réservations afin de donner une meilleure connaissance des cartes disponibles aux usagers; insertion de la Ville de Delémont sur le site national spécialisé privé (www.tages-gemeinde.ch).

Pour améliorer encore la qualité des prestations, une liste des communes proches de Delémont offrant ce service a été établie afin d'orienter, le cas échéant, les personnes dont la demande ne pourrait pas être satisfaite.

Les réponses aux questions soulevées sont les suivantes :

- le prix de la Carte journalière est passé de Fr. 35.- à Fr. à 39.- (+ 11.43 %), suite à l'augmentation de l'abonnement CFF (+ 15 %) qui n'a d'ailleurs pas totalement été répercutée; s'il est vrai que certaines communes ont des tarifs inférieurs, comme cela a été relevé dans la question écrite, il faut aussi constater que d'autres ont fixé un prix supérieur, oscillant entre Fr. 40.- et Fr. 45.- (par exemple, Bettingen, Lausanne, Avully, Palézieux, Chancy, Echallens, Brugg, Lengnau, Appenzell, etc.); les frais de Fr. 1.50 sont également plus élevés dans d'autres communes de la région (entre Fr. 2.- et Fr. 3.-);
- le taux de vente des 6 premiers mois de cette année est de 98 %, avec le niveau le plus faible en janvier 2008 (93 %);
- le bilan entre les charges et les recettes n'a pas de sens d'être effectué à un moment précis de l'année, puisqu'il faut d'abord acheter une carte avec 365 titres quotidiens avant de les vendre; les chiffres annoncés au budget 2008 seront certainement respectés, soit environ : Fr. 185'000.- au titre des recettes et Fr. 127'000.- de charges, soit un bénéfice brut de Fr. 38'000.-, ce montant permet de couvrir les charges liées au personnel (environ Fr. 25'000.-), les frais liés aux envois postaux, à l'usage des locaux et du matériel informatique, les adaptations éventuelles du logiciel et autres instruments de travail. A l'avenir, si un solde positif devait être obtenu, après déduction de toutes les charges, il pourrait être affecté à un fonds en faveur de la promotion des transports publics;
- la répartition géographique des usagers est la suivante : Ville de Delémont, 33.7 %; solde du district de Delémont, 31.3 %; district de Porrentruy, 24 %; district des Franches-Montagnes, 5 %; hors canton, 5 %;
- le temps de travail nécessaire est évalué à environ 25 % d'un poste à temps complet et est effectué sur 5 matins;
- l'acquisition de Cartes journalières Commune supplémentaires est évidemment possible sous réserve de plusieurs conditions qui doivent être étudiées en détail : augmentation du temps de travail du personnel administratif (actuellement la tâche est assumée par une secrétaire qui travaille à 60 % et qui gère, en parallèle, les permis de construire; évaluation des incidences financières avec, notamment, les risques liés à une perte de rendement; contact avec les communes de la région afin d'éviter une concurrence qui prêterait tous les vendeurs;
- la baisse du prix de la Carte journalière Commune n'est pas envisagée : d'une part, parce que ce service public doit être autofinancé pour assurer sa pérennité, si l'on veut éviter d'alourdir le déficit communal; d'autre part, parce que le prix pratiqué se situe dans une moyenne acceptable.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 28 août 2008